

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC
ET DE L'INTEGRATION

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

ARRETE N° 14 523 /MEFPPPI-CAB

portant retrait d'agrément de monsieur **KAMPAKOL-OBANA Paul Joseph**
en qualité de premier dirigeant de la caisse de participation à la promotion
des entreprises et à leur développement, établissement
de microfinance de première catégorie

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN,
DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION,

Vu la Constitution ;

Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;

Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire
de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002 relatif aux
conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la
Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale;

Vu le décret n°2012-1035 du 25 septembre 2012, portant nomination des
membres du Gouvernement ;

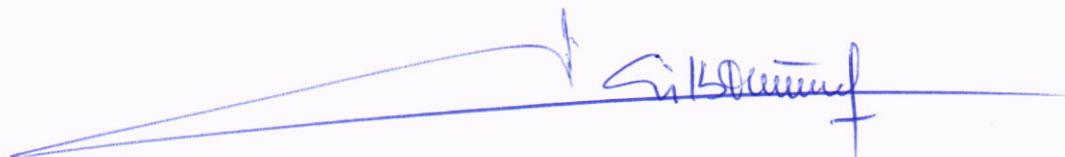
Vu la décision COBAC D-2012/071 du 12 avril 2012 portant avis conforme à la
demande d'agrément de madame **SUNDULU DIA MACKIZA Ghislaine Victoire**
en qualité de directrice générale de la caisse de participation à la promotion des
entreprises et à leur développement (CAPPED), établissement de microfinance
de première catégorie.

ARRÊTE :

Article premier : Il est retiré à monsieur **KAMPAKOL-OBANA Paul Joseph** l'agrément accordé par arrêté n°2786/mefb/cab du 06 avril 2005 en qualité de premier dirigeant de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement, établissement de microfinance de première catégorie.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 24 septembre 2013

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilbert Ondongo', is written over a long horizontal line.

Gilbert ONDONGO./-